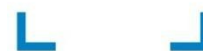


**ISO/IEC 27002:2022**  
**EN ISO/IEC 27002:2022**  
**NBN EN ISO/IEC 27002:2022**



---

**Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée - Moyens de maîtrise de l'information (ISO/IEC 27002:2022)**

---

Valable à partir de 10-11-2022

Remplace NBN EN ISO/IEC 27002:2017

ICS: 35.030

---

Bureau de Normalisation  
Rue Joseph-II 40 bte 6  
1000 Bruxelles

T. +32 2 738 01 11  
F. +32 2 733 42 64  
[production@nbn.be](mailto:production@nbn.be)

TVA BE0880.857.592  
IBAN BE41 0003 2556 2110  
BIC Code BPOTBEB1

[www.nbn.be](http://www.nbn.be)



NORME EUROPÉENNE  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD

**EN ISO/IEC 27002**

Novembre 2022

ICS 35.030

Remplace l' EN ISO/IEC 27002:2017

Version Française

**Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la  
vie privée - Moyens de maîtrise de l'information (ISO/IEC  
27002:2022)**

Informationssicherheit, Cybersicherheit und Schutz  
der Privatsphäre -  
Informationssicherheitsmaßnahmen (ISO/IEC  
27002:2022)

Information security, cybersecurity and privacy  
protection - Information security controls (ISO/IEC  
27002:2022)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 30 octobre 2022.

Les membres du CEN et CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN et CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN et CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



**CEN-CENELEC Management Centre:  
Rue de la Science 23, B-1040 Brussels**

# Sommaire

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

## Avant-propos européen

Le texte de l'ISO/IEC 27002:2022 a été élaboré par le Comité technique ISO/IEC JTC 1 « Technologies de l'information » de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO/IEC 27002:2022 par le Comité technique CEN-CENELEC/ JTC 13 « Cybersécurité et protection des données » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2023 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2023.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO/IEC 27002:2017.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur les sites web du CEN et du CENELEC.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO/IEC 27002:2022 a été approuvé par le CEN-CENELEC comme EN ISO/IEC 27002:2022 sans aucune modification.

NBN EN ISO/IEC 27002:2022

**NORME  
INTERNATIONALE**

**ISO/IEC  
27002**

Troisième édition  
2022-02

---

---

**Sécurité de l'information,  
cybersécurité et protection de la  
vie privée — Mesures de sécurité de  
l'information**

*Information security, cybersecurity and privacy protection —  
Information security controls*



Numéro de référence  
ISO/IEC 27002:2022(F)

© ISO/IEC 2022

**ISO/IEC 27002:2022(F)****DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO/IEC 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>vi</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>vii</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes, définitions et abréviations</b> .....	<b>1</b>
3.1 Termes et définitions .....	1
3.2 Abréviations .....	6
<b>4 Structure du présent document</b> .....	<b>8</b>
4.1 Articles .....	8
4.2 Thèmes et attributs .....	8
4.3 Structure des mesures de sécurité .....	9
<b>5 Mesures de sécurité organisationnelles</b> .....	<b>10</b>
5.1 Politiques de sécurité de l'information .....	10
5.2 Fonctions et responsabilités liées à la sécurité de l'information .....	12
5.3 Séparation des tâches .....	13
5.4 Responsabilités de la direction .....	14
5.5 Contacts avec les autorités .....	15
5.6 Contacts avec des groupes d'intérêt spécifiques .....	16
5.7 Renseignements sur les menaces .....	17
5.8 Sécurité de l'information dans la gestion de projet .....	18
5.9 Inventaire des informations et autres actifs associés .....	20
5.10 Utilisation correcte des informations et autres actifs associés .....	22
5.11 Restitution des actifs .....	23
5.12 Classification des informations .....	24
5.13 Marquage des informations .....	25
5.14 Transfert des informations .....	27
5.15 Contrôle d'accès .....	29
5.16 Gestion des identités .....	31
5.17 Informations d'authentification .....	33
5.18 Droits d'accès .....	35
5.19 Sécurité de l'information dans les relations avec les fournisseurs .....	36
5.20 La sécurité de l'information dans les accords conclus avec les fournisseurs .....	39
5.21 Gestion de la sécurité de l'information dans la chaîne d'approvisionnement TIC .....	41
5.22 Surveillance, révision et gestion des changements des services fournisseurs .....	43
5.23 Sécurité de l'information dans l'utilisation de services en nuage .....	44
5.24 Planification et préparation de la gestion des incidents de sécurité de l'information .....	47
5.25 Évaluation des événements de sécurité de l'information et prise de décision .....	49
5.26 Réponse aux incidents de sécurité de l'information .....	49
5.27 Tirer des enseignements des incidents de sécurité de l'information .....	50
5.28 Collecte des preuves .....	51
5.29 Sécurité de l'information pendant une perturbation .....	52
5.30 Préparation des TIC pour la continuité d'activité .....	53
5.31 Exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles .....	54
5.32 Droits de propriété intellectuelle .....	56
5.33 Protection des enregistrements .....	57
5.34 Protection de la vie privée et des DCP .....	59
5.35 Révision indépendante de la sécurité de l'information .....	60
5.36 Conformité aux politiques, règles et normes de sécurité de l'information .....	61
5.37 Procédures d'exploitation documentées .....	62
<b>6 Mesures de sécurité applicables aux personnes</b> .....	<b>63</b>
6.1 Sélection des candidats .....	63
6.2 Termes et conditions du contrat de travail .....	64



6.3	Sensibilisation, enseignement et formation en sécurité de l'information.....	66
6.4	Processus disciplinaire.....	67
6.5	Responsabilités après la fin ou le changement d'un emploi.....	68
6.6	Accords de confidentialité ou de non-divulgateion.....	69
6.7	Travail à distance.....	70
6.8	Déclaration des événements de sécurité de l'information.....	72
<b>7</b>	<b>Mesures de sécurité physique.....</b>	<b>73</b>
7.1	Périmètres de sécurité physique.....	73
7.2	Les entrées physiques.....	74
7.3	Sécurisation des bureaux, des salles et des installations.....	76
7.4	Surveillance de la sécurité physique.....	77
7.5	Protection contre les menaces physiques et environnementales.....	78
7.6	Travail dans les zones sécurisées.....	79
7.7	Bureau vide et écran vide.....	80
7.8	Emplacement et protection du matériel.....	81
7.9	Sécurité des actifs hors des locaux.....	82
7.10	Supports de stockage.....	83
7.11	Services supports.....	85
7.12	Sécurité du câblage.....	86
7.13	Maintenance du matériel.....	87
7.14	Élimination ou recyclage sécurisé(e) du matériel.....	88
<b>8</b>	<b>Mesures de sécurité technologiques.....</b>	<b>89</b>
8.1	Terminaux finaux des utilisateurs.....	89
8.2	Droits d'accès privilégiés.....	91
8.3	Restrictions d'accès aux informations.....	93
8.4	Accès aux codes source.....	95
8.5	Authentification sécurisée.....	96
8.6	Dimensionnement.....	97
8.7	Protection contre les programmes malveillants ( <i>malware</i> ).....	99
8.8	Gestion des vulnérabilités techniques.....	101
8.9	Gestion des configurations.....	104
8.10	Suppression des informations.....	106
8.11	Masquage des données.....	108
8.12	Prévention de la fuite de données.....	110
8.13	Sauvegarde des informations.....	111
8.14	Redondance des moyens de traitement de l'information.....	113
8.15	Journalisation.....	114
8.16	Activités de surveillance.....	117
8.17	Synchronisation des horloges.....	119
8.18	Utilisation de programmes utilitaires à privilèges.....	120
8.19	Installation de logiciels sur des systèmes opérationnels.....	121
8.20	Sécurité des réseaux.....	122
8.21	Sécurité des services réseau.....	123
8.22	Cloisonnement des réseaux.....	125
8.23	Filtrage web.....	126
8.24	Utilisation de la cryptographie.....	127
8.25	Cycle de vie de développement sécurisé.....	129
8.26	Exigences de sécurité des applications.....	130
8.27	Principes d'ingénierie et d'architecture des systèmes sécurisés.....	132
8.28	Codage sécurisé.....	134
8.29	Tests de sécurité dans le développement et l'acceptation.....	137
8.30	Développement externalisé.....	138
8.31	Séparation des environnements de développement, de test et opérationnels.....	139
8.32	Gestion des changements.....	141
8.33	Informations de test.....	142
8.34	Protection des systèmes d'information pendant les tests d'audit.....	143
	<b>Annexe A (informative) Utilisation des attributs.....</b>	<b>145</b>

<b>Annexe B (informative) Correspondance de l'ISO/IEC 27002:2022 (le présent document) avec l'ISO/IEC 27002:2013</b> .....	<b>156</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>164</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC, participent également aux travaux.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives) ou [www.iec.ch/members\\_experts/refdocs](http://www.iec.ch/members_experts/refdocs)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)) ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'IEC (voir <https://patents.iec.ch>).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/iso/avant-propos](http://www.iso.org/iso/avant-propos). Pour l'IEC, voir [www.iec.ch/understanding-standards](http://www.iec.ch/understanding-standards).

Le présent document a été élaboré par le comité technique mixte ISO/IEC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 27, *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO/IEC 27002:2013), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle incorpore également les Rectificatifs techniques ISO/IEC 27002:2013/Cor. 1:2014 et ISO/IEC 27002:2013/Cor. 2:2015.

Les principales modifications sont les suivantes:

- le titre a été modifié;
- la structure du document a été modifiée, présentant les mesures de sécurité avec une taxonomie simple et des attributs associés;
- certaines mesures de sécurité ont été fusionnées, d'autres ont été supprimées, et plusieurs nouvelles mesures de sécurité ont été ajoutées. La correspondance complète se trouve à l'[Annexe B](#).

La présente version française de l'ISO/IEC 27002:2022 correspond à la version anglaise publiée le 2022-02 et corrigé le 2022-03.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/members.html](http://www.iso.org/members.html) et [www.iec.ch/national-committees](http://www.iec.ch/national-committees).

# Introduction

## 0.1 Historique et contexte

Le présent document a été conçu à l'intention des organisations de tous types et de toutes dimensions. Il est à utiliser comme document de référence pour déterminer et mettre en œuvre des mesures de sécurité pour le traitement des risques de sécurité de l'information dans un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) basé sur l'ISO/IEC 27001. Il peut également être utilisé comme guide de bonnes pratiques pour les organisations qui déterminent et mettent en œuvre les mesures de sécurité de l'information communément admises. De plus, le présent document a pour objet d'être utilisé lors de l'élaboration des lignes directrices de gestion de la sécurité de l'information spécifiques aux organisations et aux industries, en tenant compte de leur(s) environnement(s) spécifique(s) de risques de sécurité de l'information. Des mesures de sécurité organisationnelles ou spécifiques à l'environnement autres que celles qui figurent dans le présent document peuvent, si nécessaire, être déterminées par le biais de l'appréciation du risque.

Des organisations de tous types et de toutes dimensions (y compris du secteur public et du secteur privé, à but lucratif ou non lucratif) créent, collectent, traitent, stockent, transmettent et éliminent l'information sous de nombreuses formes, notamment électronique, physique et verbale (par exemple, les conversations et les présentations).

La valeur de l'information va au-delà des mots, chiffres et images écrits: la connaissance, les concepts, les idées et les marques sont des exemples de formes intangibles d'information. Dans un monde interconnecté, les informations et autres actifs associés méritent ou exigent une protection contre différentes sources de risques, aussi bien naturelles, qu'accidentelles ou délibérées.

La sécurité de l'information est réalisée par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de sécurité appropriées, notamment des politiques, des règles, des processus, des procédures, des structures organisationnelles, et des fonctions matérielles et logicielles. Pour atteindre ses objectifs métier et de sécurité, il convient que l'organisation définisse, mette en œuvre, surveille, révise et améliore ces mesures de sécurité au besoin. Un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) tel que celui spécifié dans l'ISO/IEC 27001 appréhende les risques de sécurité de l'information de l'organisation dans une vision globale et coordonnée, afin de déterminer et mettre en œuvre un ensemble complet de mesures de sécurité de l'information dans le cadre global d'un système de management cohérent.

De nombreux systèmes d'information, y compris leur management et leurs opérations, n'ont pas été conçus sécurisés au sens d'un système de management de la sécurité de l'information tel que spécifié dans l'ISO/IEC 27001 et le présent document. Le niveau de sécurité qui peut être atteint seulement par des mesures techniques est limité, et il convient de le renforcer par des processus organisationnels et des activités de management appropriés. L'identification des mesures de sécurité qu'il convient de mettre en place nécessite une planification minutieuse et une attention aux détails lors de la réalisation du traitement du risque.

Un système de management de la sécurité de l'information réussi requiert l'adhésion de tout le personnel de l'organisation. Il peut également nécessiter la participation d'autres parties intéressées, telles que des actionnaires ou des fournisseurs. Des conseils d'experts en la matière peuvent aussi s'avérer nécessaires.

Un système de management de la sécurité de l'information approprié, adéquat et efficace procure la garantie aux dirigeants de l'organisation et autres parties intéressées que leurs informations et autres actifs associés sont suffisamment sécurisés et protégés contre les menaces et dommages, ce qui permet à l'organisation d'atteindre les objectifs métier visés.

## 0.2 Exigences de sécurité de l'information

Il est essentiel qu'une organisation détermine ses exigences de sécurité de l'information. Il existe trois principales sources des exigences de sécurité de l'information:

- a) l'appréciation du risque de l'organisation, prenant en compte l'ensemble de sa stratégie et objectifs métier. Cela peut être facilité ou appuyé par une appréciation du risque de sécurité de l'information.

Il convient que cela aboutisse à la détermination des mesures de sécurité nécessaires assurant que les risques résiduels pour l'organisation correspondent à ses critères d'acceptation des risques;

- b) les exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles auxquelles l'organisation et ses parties intéressées (partenaires commerciaux, fournisseurs de services, etc.) doivent se conformer ainsi que leur environnement socioculturel;
- c) l'ensemble des principes, d'objectifs et d'exigences métier pour toutes les étapes du cycle de vie de l'information que l'organisation a élaboré pour appuyer son fonctionnement.

### 0.3 Mesures de sécurité

Une mesure de sécurité est définie comme une mesure qui modifie ou maintient un risque. Certaines des mesures de sécurité dans le présent document sont des moyens qui modifient les risques, tandis que d'autres maintiennent les risques. Une politique de sécurité de l'information, par exemple, permet seulement de maintenir les risques, tandis que la conformité à la politique de sécurité de l'information peut modifier les risques. De plus, certaines mesures de sécurité décrivent la même mesure générique dans différents contextes de risques. Le présent document propose une combinaison générique de mesures de sécurité de l'information organisationnelles, liées aux personnes, physiques et technologiques, issues des bonnes pratiques reconnues au niveau international.

### 0.4 Détermination des mesures de sécurité

La détermination des mesures de sécurité dépend des décisions de l'organisation suite à une appréciation du risque, avec un périmètre clairement défini. Il convient de baser les décisions relatives aux risques identifiés sur les critères d'acceptation des risques, les options de traitement des risques et l'approche de gestion des risques appliqués par l'organisation. Il convient également que la détermination des mesures de sécurité tienne compte de toutes les législations et réglementations nationales et internationales pertinentes. La détermination des mesures de sécurité dépend aussi de la manière dont les mesures de sécurité interagissent les unes avec les autres pour assurer une défense en profondeur.

L'organisation peut concevoir des mesures de sécurité au besoin, ou bien les identifier à partir de n'importe quelle source. Lors de la spécification de ces mesures de sécurité, il convient que l'organisation tienne compte des ressources et investissements nécessaires pour mettre en œuvre et opérer une mesure de sécurité par rapport à la valeur métier réalisée. Voir l'ISO/IEC TR 27016 pour les recommandations sur les décisions concernant les investissements dans un SMSI et les conséquences économiques de ces décisions dans le contexte d'exigences concurrentes en matière de ressources.

Il convient qu'il y ait un équilibre entre les ressources déployées pour mettre en œuvre les mesures de sécurité et l'impact métier possible résultant des incidents de sécurité en l'absence de ces mesures de sécurité. Il convient que les résultats de l'appréciation du risque aident à guider et à déterminer les actions de gestion appropriées, les priorités pour gérer les risques de sécurité de l'information, et pour mettre en œuvre les mesures de sécurité identifiées comme nécessaires pour protéger contre ces risques.

Certaines mesures de sécurité dans le présent document peuvent être considérées comme des principes de base pour la gestion de la sécurité de l'information et elles sont applicables à la plupart des organisations. Plus d'informations sur la détermination des mesures de sécurité et autres options de traitement du risque peuvent être trouvées dans l'ISO/IEC 27005.

### 0.5 Élaboration de lignes directrices spécifiques à une organisation

Le présent document peut être considéré comme point de départ pour l'élaboration de lignes directrices spécifiques à une organisation. Toutes les mesures de sécurité et lignes directrices du présent document peuvent ne pas être applicables à toutes les organisations. D'autres mesures de sécurité et lignes directrices ne figurant pas dans le présent document peuvent être nécessaires pour traiter les besoins spécifiques de l'organisation et les risques identifiés. Lors de la rédaction de documents contenant des lignes directrices ou des mesures de sécurité supplémentaires, il peut être utile d'ajouter des références croisées aux articles du présent document en vue d'une consultation ultérieure.

## 0.6 Considérations relatives au cycle de vie

L'information a un cycle de vie, depuis sa création jusqu'à son élimination. La valeur de l'information et les risques associés peuvent varier au cours de ce cycle de vie (par exemple, une divulgation non autorisée ou le vol des comptes financiers d'une entreprise n'a pas d'impact significatif après la publication de ces informations, mais l'intégrité demeure critique). Par conséquent, l'importance de la sécurité de l'information subsiste à tous les stades.

Les systèmes d'information et autres actifs pertinents pour la sécurité de l'information ont des cycles de vie durant lesquels ils sont pensés, spécifiés, conçus, développés, testés, mis en œuvre, utilisés, maintenus et finalement retirés du service et mis au rebut. Il convient que la sécurité de l'information soit considérée à chaque étape. Les projets de développement de nouveaux systèmes et les changements apportés aux systèmes existants donnent l'occasion d'améliorer les mesures de sécurité tout en prenant en compte les risques de l'organisation et les leçons tirées des incidents.

## 0.7 Normes internationales associées

Alors que le présent document propose des recommandations portant sur un vaste éventail de mesures de sécurité qui sont communément utilisées dans plusieurs organisations différentes, d'autres documents de la famille ISO/IEC 27000 proposent des conseils complémentaires ou des exigences relatifs à d'autres aspects du processus global de gestion de la sécurité de l'information.

Se reporter à l'ISO/IEC 27000 pour une introduction générale à la fois aux SMSI et à la famille de documents. L'ISO/IEC 27000 fournit un glossaire, définissant la plupart des termes utilisés dans la famille des documents ISO/IEC 27000, et décrit le périmètre et les objectifs de chaque membre de la famille.

Il existe des normes sectorielles qui comportent des mesures de sécurité supplémentaires destinées à traiter des domaines spécifiques (par exemple, l'ISO/IEC 27017 pour les services en nuage, l'ISO/IEC 27701 pour la protection de la vie privée, l'ISO/IEC 27019 pour l'énergie, l'ISO/IEC 27011 pour les organisations de télécommunications et l'ISO 27799 pour la santé). Ces normes figurent dans la Bibliographie et certaines d'entre elles sont référencées dans les recommandations et autres informations des [Articles 5 à 8](#).



# Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Mesures de sécurité de l'information

## 1 Domaine d'application

Le présent document fournit un ensemble de référence de mesures de sécurité de l'information génériques, y compris des recommandations de mise en œuvre. Le présent document est conçu pour être utilisé par les organisations:

- a) dans le contexte d'un système de gestion de la sécurité de l'information (SMSI) selon l'ISO/IEC 27001;
- b) pour la mise en œuvre de mesures de sécurité de l'information basées sur les bonnes pratiques reconnues au niveau international;
- c) pour l'élaboration des recommandations de gestion de la sécurité de l'information spécifiques à une organisation.

## 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes, définitions et abréviations

### 3.1 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

#### 3.1.1

##### **contrôle d'accès**

moyens pour assurer que l'accès physique et logique aux *actifs* (3.1.2) est autorisé et limité selon les exigences de sécurité de l'information et métiers

#### 3.1.2

##### **actif**

tout ce qui a de la valeur pour l'organisation

Note 1 à l'article: Dans le contexte de la sécurité de l'information, on peut distinguer deux types d'actifs:

- les actifs essentiels:
  - informations;
  - *processus* (3.1.27) et activités métier;
- les actifs support (sur lesquels reposent les actifs essentiels) de tous types, par exemple:
  - matériel;
  - logiciel;